

**RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC D'AVIGNON,
POINTE-À-LA-CROIX, LE MARDI 10 OCTOBRE 2017, 19 H 30**

Étaient présents :

M. Guy Gallant, préfet et maire de St-Alexis-de-Matapédia
M. Richard St-Laurent, préfet suppléant et maire de Nouvelle
M. Jean-Paul Audy, maire de Pointe-à-la-Croix
M. François Boulay, maire de Ristigouche Sud-Est
Mme Doris Deschênes, maire de St-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, représentante de St-Alexis-de-Matapédia
M. Rémi Gallant, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Denis Henry, maire de Carleton-sur-Mer
M. Luc Lagacé, maire de Matapédia
M. Christian Leblanc, maire de Maria
M. Ghislain Michaud, maire de St-François-d'Assise
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

Aussi présent :

M. Gaétan Bernatchez, directeur général et secrétaire-trésorier et aménagiste

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour;**
- 2. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des maires du 22 août 2017;**
- 3. Aménagement du territoire :**
 - 3.1 Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) :
 - 3.1.1 Modification :
 - 3.1.1.1 Suivi du dossier;
 - 3.2 Schéma d'aménagement et de développement :
 - 3.2.1 Modification :
 - 3.2.1.1 Règlement # 2017-002 modifiant le schéma d'aménagement et de développement concernant une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle :
 - 3.2.1.1.1 Avis d'entrée en vigueur;
 - 3.2.1.2 Projet de règlement # 2017-003-P relativement à certaines affectations dans la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche :
 - 3.2.1.2.1 MAMOT – Accusé de réception;
 - 3.2.1.3 Règlement numéro 2017-003 modifiant le schéma d'aménagement et de développement relativement à certaines affectations dans la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche :
 - 3.2.1.3.1 Résolution d'adoption;
 - 3.2.1.3.2 Texte du règlement;
 - 3.2.1.3.3 Document qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité;

- 3.3 Plan de développement de la zone agricole (PDZA) :
 - 3.3.1 Adoption;
 - 3.3.2 Rencontre des partenaires (31 octobre 2017);
 - 3.3.3 Service « L'ARTERRE » :
 - 3.3.3.1 Entente de service :
 - 3.3.3.1.1 Autorisation de signature;
 - 3.3.3.2 Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) :
 - 3.3.3.2.1 Présentation du rapport de recherche sur l'agriculture et la foresterie dans l'Est-du-Québec (17 octobre 2017);
 - 3.4 Société d'activités agricoles qui propose un nouveau modèle d'entrepreneuriat en partenariat avec les agriculteurs et les communautés (PANGEA);
- 4. Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) :**
- 4.1 Ville de Causapscal :
 - 4.1.1 Projet de reconstruction de la passerelle suspendue qui traverse la rivière Matapédia;
- 5. Démarche en développement social Avignon-Bonaventure :**
- 5.1 Demande d'aide financière au FARR;
- 6. Commission scolaire René-Lévesque (CSRL) :**
- 6.1 Développement de la formation professionnelle – État de situation;
- 7. Matières recyclables :**
- 7.1 Recyc-Québec :
 - 7.1.1 Programme ICI ON RECYCLE – Niveau 2 – Mise en œuvre :
 - 7.1.1.1 Certificat de reconnaissance à la MRC Avignon;
 - 7.1.1.2 Mention de félicitations aux employés(es) de la MRC Avignon;
- 8. Carrefour Jeunesse-Emploi Avignon-Bonaventure (CJE) :**
- 8.1 Le grand défi bâtir ma région dans les MRC Bonaventure et Avignon :
 - 8.1.1 Fiche de suivi et de reddition de compte finale 2016-2017;
- 9. Soutien à l'entreprise :**
- 9.1 Politique d'investissement commune FLI et FLS :
 - 9.1.1 Modifications des termes au crédit variable des FLS FTQ;
- 10. Régie intermunicipale du transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (REGIM) :**
- 10.1 États financiers prévisionnels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 :
 - 10.1.1 Adoption;

11. Dossier éolien :

- 11.1 Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine :
 - 11.1.1 Règlement # 2017-03 modifiant le règlement # 2014-01 afin d'allonger le terme de l'emprunt d'une période supplémentaire de 5 ans, le faisant ainsi passer de 20 à 25 ans :
 - 11.1.1.1 Adoption;
- 11.2 Fonds d'engagement social :
 - 11.2.1 Invenergy :
 - 11.2.1.1 Recommandations de la rencontre du comité du 6 octobre 2017;
 - 11.2.2 Innergex :
 - 11.2.2.1 Recommandations de la rencontre du comité du 10 octobre 2017;

12. Rapports financiers MRC :

- 12.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS » :
 - 12.1.1 Adoption des déboursés et du rapport financier au 31 août 2017;

13. Table des préfets des MRC GÎM élargie :

- 13.1 Notes relatives de la réunion du 29 mai 2017;

14. Sécurité incendie :

- 14.1 Formation des pompiers et officiers :
 - 14.1.1 Réponse à la résolution # CM-2017-04-11-264;

15. Sécurité publique :

- 15.1 Ministère de la Sécurité publique (MSP) :
 - 15.1.1 Service d'urgence en milieu isolé (SUMI) :
 - 15.1.1.1 Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier :
 - 15.1.1.1.1 Adoption du processus de cheminement;
- 15.2 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) :
 - 15.2.1 Adoption;

16. Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) :

- 16.1 Programme Mobilisation-Diversité (PMD) 2016-2017 :
 - 16.1.1 Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) Avignon-Bonaventure :
 - 16.1.1.1 Rapport annuel 2016-2017;

17. Politique salariale :

- 17.1 Adoption;

18. Problématique avec le cerf de Virginie en Gaspésie;

19. Souper annuel;

20. Mention de remerciements :

- 20.1 M. Jean-Paul Audy;
- 20.2 M. Rémi Gallant;
- 20.3 M. Denis Henry;
- 20.4 M. Luc Lagacé;

21. Période de questions;

22. Levée de l'assemblée.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CM-2017-10-10-343

d'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES DU 22 AOÛT 2017

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CM-2017-10-10-344

d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil des maires du 22 août 2017.

3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT)

3.1.1 Modification

3.1.1.1 Suivi du dossier

📖 MAMOT. OGAT. Suivi de la résolution # CM-2017-08-22-323. Lettre du 5 septembre 2017.

M. Guy Gallant souligne l'excellente collaboration de M. Gaétan Bernatchez dans le cheminement du dossier auprès du gouvernement.

3.2 Schéma d'aménagement et de développement

3.2.1 Modification

3.2.1.1 Règlement # 2017-002 modifiant le schéma d'aménagement et de développement concernant une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle

3.2.1.1.1 Avis d'entrée en vigueur

Document déposé :

📖 MAMOT. Règlement # 2017-002. Avis d'entrée en vigueur. Lettre du 25 août 2017.

3.2.1.2 Projet de règlement # 2017-003-P relativement à certaines affectations dans la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche

3.2.1.2.1 MAMOT – Accusé de réception

Document déposé :

📖 MAMOT. Projet de règlement # 2017-003-P. Accusé de réception. Lettre du 11 septembre 2017.

3.2.1.3 Règlement # 2017-003 modifiant le schéma d'aménagement et de développement relativement à certaines affectations dans la Municipalité de St-André-de-Restigouche

3.2.1.3.1 Résolution d'adoption

Résolution numéro CM-2017-10-10-345 concernant l'adoption du règlement numéro 2017-003 modifiant le schéma d'aménagement et de développement relativement à certaines affectations dans la Municipalité de St-André-de-Restigouche

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U. (L.R.Q., c. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CM-2017-10-10-345

Que la MRC d'Avignon, par la présente résolution, adopte :

- 1) Le règlement numéro 2017-003 modifiant le schéma d'aménagement et de développement relativement à certaines affectations dans la Municipalité de St-André-de-Restigouche
- 2) Le document complémentaire qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité.

ORIGINAUX :

**Ministre MAMOT
Municipalités locales
MRC adjacentes**

◆ Livre des règlements

3.2.1.3.2 Texte du règlement

Règlement numéro 2017-003 modifiant le schéma d'aménagement et de développement relativement à certaines affectations dans la Municipalité de St-André-de-Restigouche

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-2017-10-10-345 adoptant le présent règlement numéro 2017-003 qui ordonne et décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 :

La modification a pour objet de modifier l'affectation des secteurs en a), b), c) et d) actuellement « zones périurbaines » pour devenir « forêt privée ». Ainsi, les secteurs visés sont :

- a) du lot 24 au lot 27 Rang IV
- b) du lot 24 au lot 28 Rang V
- c) du lot 24 au lot 29 Rang VI
- d) du lot 24 au lot 26 Rang VII

Article 3 :

Les secteurs visés sont identifiés sur la cartographie en annexe.

Article 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ORIGINAUX :

Ministre MAMOT
Municipalités locales
MRC adjacentes

◆ Livre des règlements

3.2.1.3.3 Document qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité

Règlement numéro 2017-003 modifiant le schéma d'aménagement et de développement relativement à certaines affectations dans la Municipalité de St-André-de-Restigouche

Document qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-2017-10-10-345 adoptant le présent règlement numéro 2017-003 qui ordonne et décrète ce qui suit :

Modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité

1. La modification touche la Municipalité de St-André-de-Restigouche.
2. La modification a pour objet de modifier l'affectation des secteurs

en a), b), c) et d) actuellement « zones périurbaines » pour devenir « forêt privée ». Ainsi, les secteurs visés sont :

- a) du lot 24 au lot 27 Rang IV
- b) du lot 24 au lot 28 Rang V
- c) du lot 24 au lot 29 Rang VI
- d) du lot 24 au lot 26 Rang VII

3. Les secteurs visés sont identifiés sur la cartographie en annexe.

ORIGINAUX :

**Ministre MAMOT
Municipalités locales
MRC adjacentes**

◆ Livre des règlements

3.3 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

3.3.1 Adoption

Résolution numéro CM-2017-10-10-346 concernant l'adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC d'Avignon

CONSIDÉRANT le dépôt du PDZA de la MRC d'Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CM-2017-10-10-346

Que la MRC d'Avignon adopte le PDZA.

ORIGINAL + document :

**MAPAQ Caplan, M. Louis Bigaouette, directeur
UPA Gaspésie, M. Marc Tétreault, directeur**

C. C. Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement

3.3.2 Rencontre des partenaires (31 octobre 2017)

Document déposé :

📖 UPA GASPÉSIE. PDZA. Rencontre des partenaires – 31 octobre 2017. 10 octobre 2017. 2 pages.

Un rappel est effectué sur la tenue de l'évènement.

3.3.3 Service « L'ARTERRE »

3.3.3.1 Entente de service

3.3.3.1.1 Autorisation de signature

Document déposé :

*📖 L'ARTERRE. Entente de service.
Septembre 2017. 14 pages.*

Résolution numéro CM-2017-10-10-347 concernant l'autorisation de signature de l'entente de service de « L'ARTERRE »

CONSIDÉRANT l'entente de service de « L'ARTERRE »;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Richard St-Laurent
et résolu unanimement

d'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente de service de « L'ARTERRE » et tout autre document relatif à ce dossier (lorsque requis).

3.3.3.2 Institut de recherche en économie contemporaine (IREC)


3.3.3.2.1 Présentation du rapport de recherche sur l'agriculture et la foresterie dans l'Est-du-Québec (17 octobre 2017)

Un rappel est effectué sur la tenue de l'évènement.

3.4 Société d'activités agricoles qui propose un nouveau modèle d'entrepreneuriat en partenariat avec les agriculteurs et les communautés (PANGEA)

Documents déposés :

CM-2017-10-10-347

 PANGEA. *Société d'activités agricoles qui propose un nouveau modèle d'entrepreneuriat en partenariat avec les agriculteurs et les communautés. Informations. Site internet : (<http://www.agriculturepangea.com/fr/notre-proposition/>).* 23 août 2017. 25 pages.

 ASSEMBLÉE NATIONALE. *Projet de Loi n°599. 2016. 8 pages.*

Résolution numéro CM-2017-10-10-348 relativement à l'accaparement et financiarisation des terres agricoles

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'Association de la relève agricole du Bas-St-Laurent (ARABSC) et la Fédération de l'UPA du Bas-St-Laurent (lettre du 19 juin 2017);

CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA du Bas-St-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-St-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et

rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-10-10-348

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Gallant
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon demande au gouvernement du Québec :

- ♦ Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
- ♦ Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

ORIGINAUX :

Premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec,
M. Laurent Lessard
FQM, M. Richard Lehoux, président
UPA du Bas-St-Laurent, M. Gilbert Marquis, président
UPA Gaspésie, M. Christian Côté, président

C. C. Municipalités locales de la MRC d'Avignon

4. **FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)**

4.1 **Ville de Causapscal**

4.1.1 **Projet de reconstruction de la passerelle suspendue qui traverse la rivière Matapédia**

Document déposé :

📖 VILLE DE CAUSAPSCAL. Projet de reconstruction de la passerelle qui traverse la rivière Matapédia. Lettre du 21 septembre 2017.

Résolution numéro CM-2017-10-10-349 concernant un appui moral à la Ville de Causapscal relativement à un projet de reconstruction de la passerelle suspendue utilisée par Véloroute qui traverse la rivière Matapédia

CONSIDÉRANT la passerelle suspendue qui traverse la rivière Matapédia;

CONSIDÉRANT que la passerelle date de 40 ans, est à bout d'âge et doit être reconstruite;

CONSIDÉRANT que la passerelle est utilisée par Véloroute et qu'il est primordial de la rendre sécuritaire pour les utilisateurs;

CONSIDÉRANT que la passerelle permet l'accès des utilisateurs à la MRC Avignon (porte d'entrée de la Gaspésie) et qu'il est de première importance que ce lieu soit maintenu;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CM-2017-10-10-349

Que la MRC d'Avignon appuie moralement la Ville de Causapscal dans sa démarche de déposer un projet de reconstruction de la passerelle suspendue qui traverse la rivière Matapédia.


ORIGINAL : Ville de Causapscal, M. Mario Côté, maire

C. C. MRC de La Matapédia, Mme Chantale Lavoie, préfet

5. DÉMARCHE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL AVIGNON-BONAVENTURE

5.1 Demande d'aide financière au FARR

Document déposé :

 MRC AVIGNON. *Démarche en développement social. Demande de financement au FARR. Dossier. Septembre 2017. 8 pages.*

Résolution numéro CM-2017-10-10-350 concernant une demande d'aide financière au FARR pour une démarche en développement social Avignon-Bonaventure

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier FARR 2017-2018 relativement à une démarche en développement social Avignon-Bonaventure;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc
et résolu unanimement

CM-2017-10-10-350

Que la MRC d'Avignon, en partenariat avec la MRC de Bonaventure, dépose une demande de soutien financier dans le cadre du lancement d'appel de projets pour la Gaspésie (2017-2018) du FARR.

ORIGINAL : MAMOT Chandler, M. Jacques Gendron


C. C.

MRC de Bonaventure, Mme Anne-Marie Flowers, directrice générale
M. Mathieu Lapointe, agent de développement et responsables des communications

6. COMMISSION SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE

6.1 Développement de la formation professionnelle – État de situation

Document déposé :

 *CSRL. Développement de la formation professionnelle – État de situation. Lettre du 28 août 2017.*


7. MATIÈRES RECYCLABLES


7.1 Recyc-Québec

7.1.1 Programme ICI ON RECYCLE – Niveau 2 – Mise en œuvre

7.1.1.1 Certificat de reconnaissance à la MRC Avignon


Documents déposés :

 *RECYC-QUÉBEC. ICI ON RECYCLE – Niveau 2 – Mise en œuvre. Lettre et certificat de reconnaissance. 21 août 2017. 2 pages.*

 *MRC AVIGNON. ICI ON RECYCLE – Niveau 2 – Mise en œuvre. Mémo interne. 28 août 2017. 1 page.*

7.1.1.2 Mention de félicitations aux employés(es) de la MRC Avignon

Document déposé :

 *RECYC-QUÉBEC. ICI ON RECYCLE – Niveau 2 – Mise en œuvre. 21 août 2017. 3 pages.*

Résolution numéro CM-2017-10-10-351 concernant une mention de félicitations aux em-

ployés(es) de la MRC Avignon relativement au programme « ICI ON RECYCLE – Niveau 2 – Mise en œuvre »

CONSIDÉRANT que Recyc-Québec a décerné à la MRC Avignon, le 21 août dernier, un certificat de reconnaissance du programme « ICI ON RECYCLE – Niveau 2 – Mise en œuvre »;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires se déclare très fier de cette distinction;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry
et résolu unanimement

CM-2017-10-10-351

Que le conseil des maires donne une mention de félicitations aux employés(es) de la MRC Avignon pour cette distinction et encourage la poursuite de l'excellence dans ce domaine.

ORIGINAUX : Employés(es) de la MRC Avignon

8. CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI AVIGNON-BONAVENTURE (CJE)

8.1 Le grand défi bâtir ma région dans les MRC Bonaventure et Avignon

8.1.1 Fiche de suivi et de reddition de compte finale 2016-2017

Document déposé :

📖 CJE. Le grand défi bâtir ma région dans les MRC Bonaventure et Avignon. Courriel et document. 19 septembre 2017. 9 pages.

9. SOUTIEN À L'ENTREPRISE

9.1 Politique d'investissement commune FLI et FLS

9.1.1 Modifications des termes au crédit variable des FLS FTQ

Document déposé :

📖 MRC AVIGNON. Modifications des termes du crédit variable des FLS FTQ. 10 octobre 2017. 2 pages.

Résolution numéro CM-2017-10-10-352 concernant des modifications des termes du crédit variable des FLS FTQ

CONSIDÉRANT que des modifications sont requises à la Politique d'investissement commune FLI-FLS;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-10-10-352

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

d'adopter les modifications proposées (référence document du 10 octobre 2017).

ORIGINAUX :

Mme Francine Rivière, technicienne en administration
Mme Joane Labillois, conseillère aux entreprises

10. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE (REGIM)

10.1 États financiers prévisionnels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

10.1.1 Adoption

Document déposé :

REGIM. Budget 2018. 26 septembre 2017. 16 pages.

Résolution numéro CM-2017-10-10-353 concernant l'approbation budget 2018 de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU que la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (« Régie ») regroupant les 5 Municipalités régionales de comté de la Gaspésie et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine agissant dans le cadre de ses compétences d'agglomération (ci-après désignées collectivement : « MRC ») a été constituée le 11 août 2012 et mise en opération le 1^{er} janvier 2013, avec le mandat de planifier, mettre en œuvre et de coordonner les services de transport collectif sur son territoire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 603 du code municipal, la Régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque MRC dont le territoire est soumis à sa compétence;

ATTENDU que le conseil d'administration de la Régie a dressé son budget pour l'exercice financier 2018 dont copie nous a été transmise pour adoption;

ATTENDU que ce budget prévoit une contribution financière de 100 000 \$ de la part des MRC pour le soutien au fonctionnement du transport collectif pour l'année 2018;

ATTENDU que ce budget prévoit des contributions financières de la part de la MRC de Haute-Gaspésie et de certaines municipalités des MRC d'Avignon et de Bonaventure pour soutenir uniquement le fonctionnement du transport adapté sur leur territoire;

ATTENDU que ce budget prévoit un équilibre budgétaire pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry
et résolu unanimement

CM-2017-10-10-353

Que le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté d'Avignon, adopte le budget de la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice financier 2018, tel que soumis, dont copie dudit budget est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

Que le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté d'Avignon, accepte de verser une contribution au fonctionnement du réseau, prévue au budget 2018 de la REGIM, d'un montant de 14 116 \$.

ORIGINAL : REGIM, M. Antoine Audet, directeur général et secrétaire-trésorier

C. C. Mme Sophie LeBlanc, agente de développement rural

11. DOSSIER ÉOLIEN

11.1 Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

11.1.1 Règlement # 2017-03 modifiant le règlement # 2014-01 afin d'allonger le terme de l'emprunt d'une période supplémentaire de 5 ans, le faisant ainsi passer de 20 à 25 ans

11.1.1.1 Adoption

Résolution numéro CM-2017-10-10-354 concernant l'approbation du règlement # 2017-03 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine modifiant le règlement # 2014-01 afin d'allonger le terme de l'emprunt d'une période supplémentaire de cinq ans, le faisant ainsi passer de 20 à 25 ans

ATTENDU que la MRC d'Avignon est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU que le 21 septembre 2017, après avis de motion dûment donné le 10 août 2017, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a adopté, par résolution de son conseil, un règlement modifiant le règlement d'emprunt # 2014-01 afin d'allonger le terme de l'emprunt d'une période supplémentaire de cinq ans, le faisant ainsi passer de 20 à 25 ans;

ATTENDU que la MRC d'Avignon a reçu copie de ce règlement portant le # 2017-03 dans les 15 jours de son adoption;

ATTENDU qu'il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la MRC depuis la réception du règlement # 2017-03;

ATTENDU que la MRC d'Avignon, conformément à l'article 607 du *Code municipal* (ou 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*), approuve le règlement # 2017-03 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-10-10-354

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon approuve le règlement # 2017-03 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

ORIGINAL : M. Gilbert Scantland, directeur général et secrétaire-trésorier

11.2 Fonds d'engagement social

11.2.1 Invenergy

11.2.1.1 Recommandations de la rencontre du comité du 6 octobre 2017

Document déposé :

📖 MRC AVIGNON. Fonds d'engagement social – Invenergy. Recommandations du comité. 6 octobre 2017.

Résolution numéro CM-2017-10-10-355 concernant les recommandations du comité d'engagement social Invenergy (6 octobre 2017)

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry
et résolu unanimement

CM-2017-10-10-355

d'adopter les recommandations suivantes :

Organisme	Montant
Cercle littéraire La Tourelle	600 \$
Écomusée Tracadièche	500 \$
Fédération UPA GÎM	500 \$
Supportons-Lait	700 \$
Club de bridge BDC	500 \$
Pavillon Ste-Hélène	500 \$
Compagnie des histoires du monde	700 \$

ORIGINAL : Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement

11.2.2 Innergex

11.2.2.1 Recommandations de la rencontre du comité du 10 octobre 2017

Document déposé :

📖 MRC AVIGNON. Fonds d'engagement social – Innergex. Recommandations du comité. 10 octobre 2017.

Résolution numéro CM-2017-10-10-356 concernant les recommandations du comité d'engagement social Innergex (10 octobre 2017)

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CM-2017-10-10-356

d'adopter les recommandations suivantes :

Promoteur	Montant recommandé
Centre d'artistes Vaste et Vague	1 500 \$
Salon des artisans de Maria	1 500 \$
Héritage chemin Kempt	800 \$
Supportons-Lait	1 000 \$
Comité Noël au Village	500 \$
Société de gestion de la rivière Nouvelle	1 774 \$
Association forestière de la Gaspésie	2 000 \$
Pavillon Ste-Hélène	500 \$
Compagnie des histoires du monde	1 500 \$
Cinétoile	1 000 \$
Corporation de développement du Mont St-Joseph	5 000\$

ORIGINAL : Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement

12. RAPPORTS FINANCIERS MRC

12.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS »

12.1.1 Adoption des déboursés et du rapport financier au 31 août 2017

CM-2017-10-10-357


Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Gallant
et résolu unanimement

d'adopter les déboursés et le rapport financier au 31 août 2017.

13. TABLE DES PRÉFETS DES MRC GÎM ÉLARGIE

13.1 Notes relatives de la réunion du 29 mai 2017

Document déposé :


 *TABLE DES PRÉFETS DES MRC GÎM. Notes relatives à la rencontre du 29 mai 2017. 9 pages.*


14. SÉCURITÉ INCENDIE

14.1 Formation des pompiers et officiers

14.1.1 Réponse à la résolution # CM-2017-04-11-264

Documents déposés :

 *MRC AVIGNON. Formation des pompiers et officiers. Résolution # 2017-04-11-264. 11 août 2017.*

 *MSP. Formation des pompiers et officiers. Réponse à la résolution # CM-2017-04-11-264. Lettre du 11 août 2017.*

15. SÉCURITÉ PUBLIQUE


15.1 Ministre de la Sécurité publique (MSP)


15.1.1 Service d'urgence en milieu isolé (SUMI)

15.1.1.1 Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier

15.1.1.1.1 Adoption du processus de cheminement

Documents déposés :

 *MSP. SUMI. Programme d'aide financière. Documentation. 2017. 24 pages.*

 *MRC AVIGNON. SUMI. Rencontre programme de financement SUMI – 3 octobre 2017. 2 pages.*

Résolution numéro CM-2017-10-10-358 concernant le suivi à donner au programme SUMI dans la MRC Avignon

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CM-2017-10-10-358

d'adopter le scénario proposé dans le compte-rendu de la rencontre SUMI du 3 octobre 2017.

ORIGINAL : Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement

15.2 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)

15.2.1 Adoption

Résolution numéro CM-2017-10-10-359 concernant l'adoption du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)

CONSIDÉRANT le Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) élaboré par CIMA+;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-10-10-359

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon adopte le Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM).

ORIGINAL : CIMA+, M. Sébastien Labonté

C. C.

Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement
Mme Patricia Mathieu, technicienne en géomatique


16. SERVICE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS (SANA)

16.1 Programme Mobilisation-Diversité (PMD) 2016-2017

16.1.1 Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) Avignon-Bonaventure

16.1.1.1 Rapport annuel 2016-2017

Document déposé :


 *CJE AVIGNON-BONAVENTURE. SANA. Rapport annuel 2016-2017. 2 octobre 2017. 17 pages.*

17. POLITIQUE SALARIALE

17.1 Adoption

Documents déposés :

 *GROUPE SCE. Rémunération. 26 septembre 2017. 8 pages.*

 *MRC AVIGNON. Politique salariale. Comité relativement à la politique salariale. 4 octobre 2017. 2 pages.*

Résolution numéro CM-2017-10-10-360 concernant l'adoption de la politique salariale

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement


CM-2017-10-10-360

d'adopter la politique salariale selon les paramètres énoncés par le comité relativement à la politique salariale de la MRC Avignon du 4 octobre 2017 en ajoutant l'élément suivant :

- ♦ Orientation et mise à niveau du travail et du suivi des dossiers des employés(es) à la mi-année.

18. PROBLÉMATIQUE AVEC LE CERF DE VIRGINIE EN GASPÉSIE

Document déposé :

 ROY, SYLVAIN (DÉPUTÉ DE BONAVENTURE). *Dossier chasse au chevreuil. Documentation. 13 pages.*

Résolution CM-2017-10-10-361 concernant la problématique avec le cerf de Virginie en Gaspésie

CONSIDÉRANT la problématique avec le cerf de Virginie en Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc
et résolu unanimement

CM-2017-10-10-361

Que la MRC d'Avignon soit mandatée pour analyser le dossier.

19. SOUPER ANNUEL

Le souper annuel aura lieu le 24 novembre 2017 au Marin d'eau douce à Carleton-sur-Mer.

20. MENTION DE REMERCIEMENTS

20.1 M. Jean-Paul Audy

Résolution numéro CM-2017-10-10-362 concernant une mention de remerciements à M. Jean-Paul Audy

CONSIDÉRANT le retrait de M. Jean-Paul Audy de la vie politique municipale;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-10-10-362

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon donne une mention de remerciements à M. Jean-Paul Audy afin de souligner son engagement au sein de la MRC d'Avignon.

ORIGINAL : M. Jean-Paul Audy

20.2 M. Rémi Gallant

Résolution numéro CM-2017-10-10-363 concernant une mention de remerciements à M. Rémi Gallant

CONSIDÉRANT le retrait de M. Rémi Gallant de la vie politique municipale;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-10-10-363

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon donne une mention de remerciements à M. Rémi Gallant afin de souligner son engagement au sein de la MRC d'Avignon.

ORIGINAL : M. Rémi Gallant

20.3 M. Denis Henry

Résolution numéro CM-2017-10-10-364 concernant une mention de remerciements à M. Denis Henry

CONSIDÉRANT le retrait de M. Denis Henry de la vie politique municipale;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-10-10-364

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon donne une mention de remerciements à M. Denis Henry afin de souligner son engagement au sein de la MRC d'Avignon.

ORIGINAL : M. Denis Henry

20.4 M. Luc Lagacé

Résolution numéro CM-2017-10-10-365 concernant une mention de remerciements à M. Luc Lagacé

CONSIDÉRANT le retrait de M. Luc Lagacé de la vie politique municipale;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc
et résolu unanimement

CM-2017-10-10-365

Que la MRC d'Avignon donne une mention de remerciements à M. Luc Lagacé afin de souligner son engagement au sein de la MRC d'Avignon.

ORIGINAL : M. Luc Lagacé

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Gallant
QUE l'assemblée soit levée.

CM-2017-10-10-366

Le préfet,

Le directeur général et secrétaire-trésorier et aménagiste,

Guy Gallant

Gaétan Bernatchez, B.Sc., B.A.A., g.m.a.